



FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE
DEVELOPPEMENT RURAL :
L'Europe investit dans les zones rurales

Compte-rendu de réunion

Objet : **COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
ZSC HAUTES-VOGES**

Date : 13/11/2017

Lieu : Maison du Parc – Munster

Présidence : Bernard FLORENCE, Maire de Hohrod

Étaient présents

cf. liste de présence en annexe.

Étaient excusés

cf. liste de présence en annexe.

Sous la Présidence de Monsieur Bernard Florence, maire de Hohrod.

Ordre du jour

- 1- Rappel du contexte
- 2- Evaluation des états de conservation des habitats : résultats des expertises sur les forêts, les hautes-chaumes et les tourbières
- 3- Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs en vigueur
- 4- Calendrier prévisionnel des réunions pour l'actualisation du docob
- 5- Points divers

M. Florence souhaite la bienvenue aux membres présents et propose un tour de table.

1- Rappel du contexte

Le site natura 2000 des Hautes Vosges est l'un des 6 sites natura 2000 du versant haut-rhinois du Parc. Il s'étend sur près de 9000 ha et concerne 27 bans communaux ainsi que 3 communes propriétaires. Il concerne 4 vallées : Orbey, Munster, Guebwiller, Saint Amarin. L'objectif de ce réseau est de conserver des habitats naturels remarquables (hautes chaumes, tourbières, etc) ainsi que plusieurs espèces réputées rares et menacées en Europe communautaire (chauves-souris, chabot etc), en prenant en compte les données socio-économiques.

Pour ce faire chaque site natura 2000 bénéficie d'un « document d'objectifs », document issu d'une large concertation. Il définit les objectifs de conservation ainsi que les actions concrètes à mettre en œuvre pour conserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Le document d'objectifs est un document de référence pour les élus, les acteurs locaux et les financeurs.

Sur les Hautes Vosges, le Parc avait animé dans les années 2000 la rédaction du document d'objectifs conjointement à celui d'autres Zones Spéciales de Conservation sur les versants vosgiens et francs comtois, afin notamment de définir des mesures cohérentes d'un versant à l'autre.

De cette animation, qui s'est étalée sur plusieurs années, est issu un document d'objectifs composé :

> d'un document « chapeau » qui propose des orientations transversales, stratégiques pour l'ensemble des sites ;

> de documents « sectoriels », animés sur des zones géographiques à part entière : massif de la Tête des Faux, Hohneck, Markstein, Grand Ballon, Petit Ballon, See d'Urbès, Schlossberg et Freundstein pour le versant haut-rhinois.

Environ 15 ans après, il est temps de mettre à jour ce document d'objectifs, et évaluer l'impact de l'animation et des mesures mises en place. Ainsi le Parc a conduit durant plus de deux années des expertises pour mesurer l'état de conservation des habitats naturels des sites ZSC des Hautes Vosges (7 sites au total, répartis sur le Haut-Rhin et les Vosges), ainsi qu'une évaluation de la mise en œuvre effective des actions prévues dans les documents sectoriels. Sur cette base, il sera proposé de remettre à jour les orientations et de définir de nouvelles actions à mettre en œuvre dans le futur, selon un calendrier et une méthodologie déclinés en point 4.

Le présent COPIL concerne uniquement la ZSC Hautes-Vosges. Deux autres COPILs concernent la ZSC Vosges Sud d'une part, et les 5 sites vosgiens d'autre part.

2- Evaluation des états de conservation des habitats : résultats des expertises sur les forêts, les hautes chaumes et les tourbières

Les travaux conduits par le Parc pendant plus de deux ans, avec le soutien financier de l'Etat, sont présentés et synthétisés sur la présentation PowerPoint téléchargeable sur le site Internet du Parc dédié à natura 2000 (<http://pnrbv.n2000.fr/les-sites-du-parc/les-sites-alsaciens/hautes-vosges>)

Il s'agit de travaux assez conséquents : 300 relevés en forêt, 184 relevés sur les chaumes, de nombreux carottages sur les tourbières etc.

Ces travaux visaient à définir les états de conservation des habitats naturels remarquables des Hautes Vosges, et leur évolution depuis les années 2000. De fait ces travaux doivent contribuer à évaluer l'impact de natura 2000.

En résumé :

> **En forêt, on mesure que l'état de conservation favorable n'est pas atteint, ni en 2000 ni en 2015.**

En effet selon le protocole « officiel » d'évaluation établi par le Museum National d'Histoire Naturelle, les hêtraies sapinières sont en état qualifié « d'altéré ».

Pourtant, les travaux conduits mesurent de réels progrès et efforts dans la gestion sylvicole sur ce pas de temps, même court à l'échelle de cet écosystème : on constate l'augmentation de la part des très gros bois, plus de bois morts laissés en forêt pour favoriser la biodiversité, moins d'épicéa etc....

Malheureusement les dégâts de gibiers continuent à progresser et menacent la pérennité des hêtraies sapinières : absence de renouvellement du sapin, strate herbacée appauvrie, myrtille à l'état de petit buisson...

Parallèlement, l'analyse des plans de chasse des lots haut-rhinois de la ZSC Hautes-Vosges souligne des attributions beaucoup trop faibles ne permettant pas de réduire des populations de Cervidés à des niveaux compatibles avec le renouvellement naturel de la forêt.

> **Sur les hautes chaumes : l'état de conservation est stable et favorable.** Les MAE mises en place depuis plus de 20 ans sur la montagne vosgienne haut-rhinoise contribuent largement à ce résultat, grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires (Etat, Chambre d'agriculture, collectivités etc.), des éleveurs et bien entendu des financeurs : Etat, Union européenne dans le cadre de natura 2000, Conseil Départemental du Haut-Rhin, Région Alsace. D'autres opérations renforcent ce dispositif : convention Arnica, convention avec des communes propriétaires, espaces protégés etc. Le Parc nuance toutefois ce constat optimiste sur l'absence de recul significatif des friches, les problèmes de pollutions atmosphériques sur les hautes chaumes, de changements globaux et enfin les dégâts de gibier : impact du sanglier, même en altitude, et un prélèvement de fourrage par les Cervidés estimé en moyenne à 30% de la production d'après les travaux conduits par le Parc en 2016 et 2017 sur un réseau de parcelles témoins.

> **Les tourbières :** un important diagnostic a été confié au bureau d'études *Pierre Goubet* et permis de dresser un état des lieux des 30 sites tourbeux. Des actions sont proposées site par site et seront détaillées par secteur. En dehors de ce travail fin de diagnostic, il a également permis de mieux comprendre le fonctionnement des tourbières du massif des Vosges.

Réactions / questions dans la salle :

M. Blaise, président du GIC 1 (vallée de Munster) a conscience des dégâts de sanglier dans la vallée et de l'impact que cela peut avoir sur les exploitations agricoles. Depuis une saison de chasse, le GIC a d'ailleurs interdit de lui-même le recours à l'agrainage linéaire, estimant d'une part des abus récurrents et la surenchère entre lots, d'autre part l'impossibilité d'encadrer et contrôler ce dispositif. Selon le Président du GIC, les dégâts auraient déjà diminué de moitié.

M. Zahnd, directeur de l'ONF / Agence de Colmar, précise que son établissement demandera que lors du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), l'agrainage de dissuasion soit interdit, conformément d'ailleurs à la loi de 2011.

Pour **Claude Michel, responsable du pôle Biodiversité au Parc**, si le chiffre de 5 à 6 cerfs aux 100 ha total est évoqué dans la présentation, il estime qu'il s'agit d'un seuil « critique » pour la durabilité des forêts, notamment d'un point de vue économique. Il précise que côté allemand, on retient plutôt 2 cerfs aux 100 ha.

M. Uhrweiller, pour Alsace Nature, partage le diagnostic et souligne que les dégâts de gibier sont insupportables, alors que l'objectif de natura 2000 est de préserver les habitats naturels. Pourtant ce constat est ancien et rien ne change. Si le chasseur ne peut pas tout résoudre, l'association milite pour renforcer la contribution des grands prédateurs naturels des Hautes Vosges, à savoir le lynx et le loup.

M. Kauffmann pour la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin, rappelle qu'un arrêté préfectoral proposé par ses services, au vu de ce constat effectivement ancien, avait interdit le recours à l'agrainage, mais que cet arrêté avait été cassé par les chasseurs.

Albert Gasser, d'Alsace Nature, pondère le diagnostic du Parc au sujet des hautes chaumes. Selon lui, les faciès de landes riches en callune ou en myrtille tendent à régresser. Or ces landes sont aussi des habitats caractéristiques à préserver, et bien sûr des zones de cueillette pour la population locale. Il déplore également la disparition du fossé de séparation sur la chaume du Huss, en limite communale entre Kruth et Metzeral. **M. Gasser** signale également les défrichements de la hêtraie subalpine sur le versant vosgien, autour de Breitzhouse.

M. Dupont, animateur natura 2000 au Parc, répond que la chaume du Huss n'est pas engagée dans une MAE, les travaux de ce type ne peuvent donc être contrôlés. Les travaux de défrichement côté bressaud n'avaient vraisemblablement pas recueilli l'accord préalable de la commune, propriétaire. En dehors de ce défrichement, il n'y a pas a priori de grandes coupes sur la hêtraie d'altitude. **M. Dupont** précise que l'idée n'est pas non plus de tout figer sur les Hautes Vosges et qu'il peut y avoir ici et là des conversions.... En gardant à l'esprit que toute chaume intensifiée (apport de fumiers, lisiers, chaux etc) ne pourra plus être restaurée en une lande riche en Pensée des Vosges, Arnica etc.... car le sol est profondément modifié par ces apports.

M. Uhrweiller souligne également les tensions constatées sur les zones humides, avec des dégradations parfois irréversibles constatées sur deux tourbières de la vallée de Munster, alors que d'autres procédés mis en œuvre par les exploitants auraient certainement permis de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. En l'occurrence les dégâts causés n'ont rien résolu pour les éleveurs.

M. Olivier Claude, directeur du Parc, et M. Florence, confirment ces tensions et évoquent les difficultés liées à la ressource en eau en altitude. A ce titre ils invitent les communes et protagonistes à prendre contact avec les chargés de mission du Parc en amont des projets pour les accompagner au mieux et éviter de nouveaux écueils. Ils rappellent que le Parc n'est pas là en censeur mais a bien pour rôle de travailler aux côtés des gestionnaires des milieux.

Les différents éléments présentés nourriront les prochaines rencontres prévues pour affiner les orientations de gestion des habitats naturels des Hautes Vosges.

3- Bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs en vigueur

M. Dupont présente une évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectifs par secteur. Le taux de réalisation varie d'une zone à l'autre, avec quelques petits secteurs où les actions prévues n'ont pu être réalisées, souvent faute de temps. Secteur par secteur, il s'agira de voir si ces actions prévues demeurent prioritaires ou non.

M. Uhrweiller estime toutefois que la biodiversité, de manière générale, diminue. A ce titre la longue liste rouge « Alsace » des espèces menacées est éloquent et **M. Uhrweiller** en cite plusieurs : lynx,

loutre, castor, chauves-souris, putois, lièvre, lapin, Traquet motteux, Grand Tétrás, G linotte etc... Il  voque  galement la chute du nombre d'esp ces d'insectes, les abeilles etc.

Si le Parc et ses partenaires sont tr s investis dans le suivi de quelques esp ces comme le Grand T tras, peu de donn es sont produites et mises   jour pour de nombreuses autres esp ces menac es. La pr servation de la biodiversit  ne doit pas se limiter aux zones natura 2000 et Alsace Nature souhaiterait que le Parc s'investisse  galement sur le r seau des ZNIEFF par exemple.

Il regrette d'autre part que les Hautes Vosges deviennent une sorte « d'open space » d di  aux sports et loisirs de tout genre, avec une route des cr tes r guli rement surfr quent e et bruyante, des projets d' quipements de tout genre dans les stations etc .

Concernant les esp ces bioindicatrices, **M. Dupont** indique que le Parc conduit actuellement une r flexion sur une liste d'esp ces indicatrices prioritaires   suivre dans le cadre d'un programme appel  « Biodivelle », qui fera l'objet de premiers travaux en 2018. Le d veloppement de ce suivi devrait en effet permettre d' toffer les indicateurs pour le suivi de la biodiversit  sur le Parc.

Au sujet des forces de police, pour lesquelles le Parc soulignait, dans le constat, qu'il n'avait pas  t  possible de les « organiser » comme pr vu dans les documents d'objectifs, **M. Guillaume, pour la DDT 68**, pr cise toutefois que les forces de police (AFB, ONCFS, DDT) sont bien pr sentes sur les Hautes Vosges,  tablissent d'ailleurs des constats et des contraventions, comme par exemple pour les tourbi res d grad es r cemment sur les Hautes Vosges.

M. Allonas, Maire d'Oderen, salue le travail r alis  et constate en effet les nombreuses actions r alis es avec le Parc dans le cadre de natura 2000 : clairi res,  lots de s nescence, convention Arnica etc. Tout ce travail prend du temps, les choses  voluent donc progressivement et sont mises en place petit   petit. Les  lus sont confront s r guli rement   ce probl me de cohabitation entre l'agriculture, la chasse, la for t, la fr quentation etc... : il s'agit de trouver, au mieux, le meilleur  quilibre et ne pas interdire   tout va car cela produit l'effet inverse. Ainsi si une manifestation ne peut avoir lieu sur un secteur d fini,   nous de trouver un endroit plus propice pour l'accueillir : c'est ce long travail de n gociation et de concertation qu'il faut ainsi privil gier.

M. Blaise  voque  galement le n cessaire travail de p dagogie et de sensibilisation   la protection de la nature.

Olivier Claude estime que les Hautes Vosges concentrent, sur une cr te  troite, de nombreuses probl matiques et que c'est un challenge pour le Parc et ses partenaires d'organiser les activit s et concilier les enjeux. Concernant les sports et loisirs, il rappelle que le Parc travaille avec de nombreuses associations et f d rations sportives, avec notamment plusieurs conventions de partenariat. Le p le « Nature » du Parc r fl chit  galement   une strat gie d nomm e « qui tude attitude » afin de continuer   sensibiliser les acteurs, organiser la fr quentation dans la continuit  des documents d'objectifs notamment sur les Zones de Protection Sp ciales. **Mme Jung, coordinatrice natura 2000 au Parc**, pr cise que la question de la fr quentation et du tourisme en g n ral est un sujet transversal qui sera donc  voqu  dans chacun des ateliers th matiques propos s d but 2018.

Claude Fiegel, repr sentant le CAF, indique que les associations et f d rations sportives travaillent  galement de leur c t  dans la formation et la sensibilisation   la biodiversit  de leurs adh rents.

4- Calendrier prévisionnel des réunions pour l'actualisation des docobs

Un calendrier de concertations est présenté par **Mme Jung** : à l'issue des travaux d'évaluation présentés, 3 réunions thématiques début 2018 seront organisées pour ajuster les orientations de gestion en vigueur sur les Hautes Vosges, constitutives du document d'objectifs « chapeau ». Suivront ensuite des réunions par secteur, pour être au plus proche du terrain et faire émerger des problématiques et actions locales.

Concernant les ateliers thématiques, les membres présents sont appelés à s'inscrire dans l'un et/ou l'autre atelier.

Concernant la gestion cynégétique, **M. Kauffmann** indique que le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique va entrer en révision en 2018 et sera piloté par la Fédération des chasseurs. Les réflexions issues de l'atelier consacré à la forêt et à la chasse viendront ainsi utilement nourrir le débat sur le SDGC.

5- Points divers

La lettre natura 2000 n°2 a été diffusée durant l'automne. Un numéro 3 est programmé en 2018.

Le Parc rappelle qu'une exposition sur le réseau natura 2000 du Parc est à disposition des mairies, associations etc.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, **M. Florence** clôt la réunion et remercie les participants. Il invite les acteurs à participer aux prochaines réunions de concertations prévues en 2018.